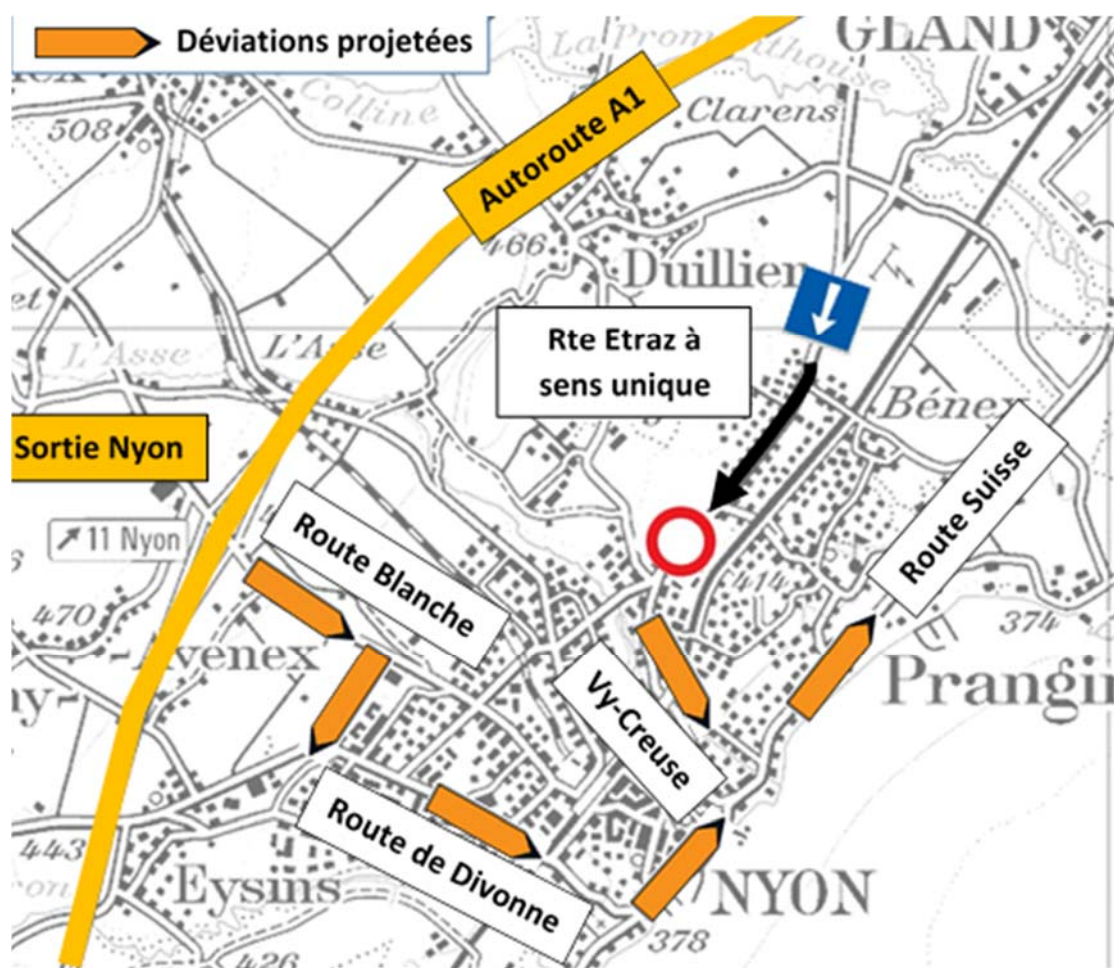


TRAVAUX ROUTE DE L'ETRAZ – **RESTRICTION DE CIRCULATION**



Les travaux de réfection de la route de l'Etraz vont débuter
le 7 mai 2019 pour une durée de 8 mois environ

Impact sur la circulation routière



La mise en place d'une **circulation unidirectionnelle dans le sens Gland - Nyon** sur la route de l'Etraz est nécessaire pour pouvoir réaliser ces travaux dans de bonnes conditions.

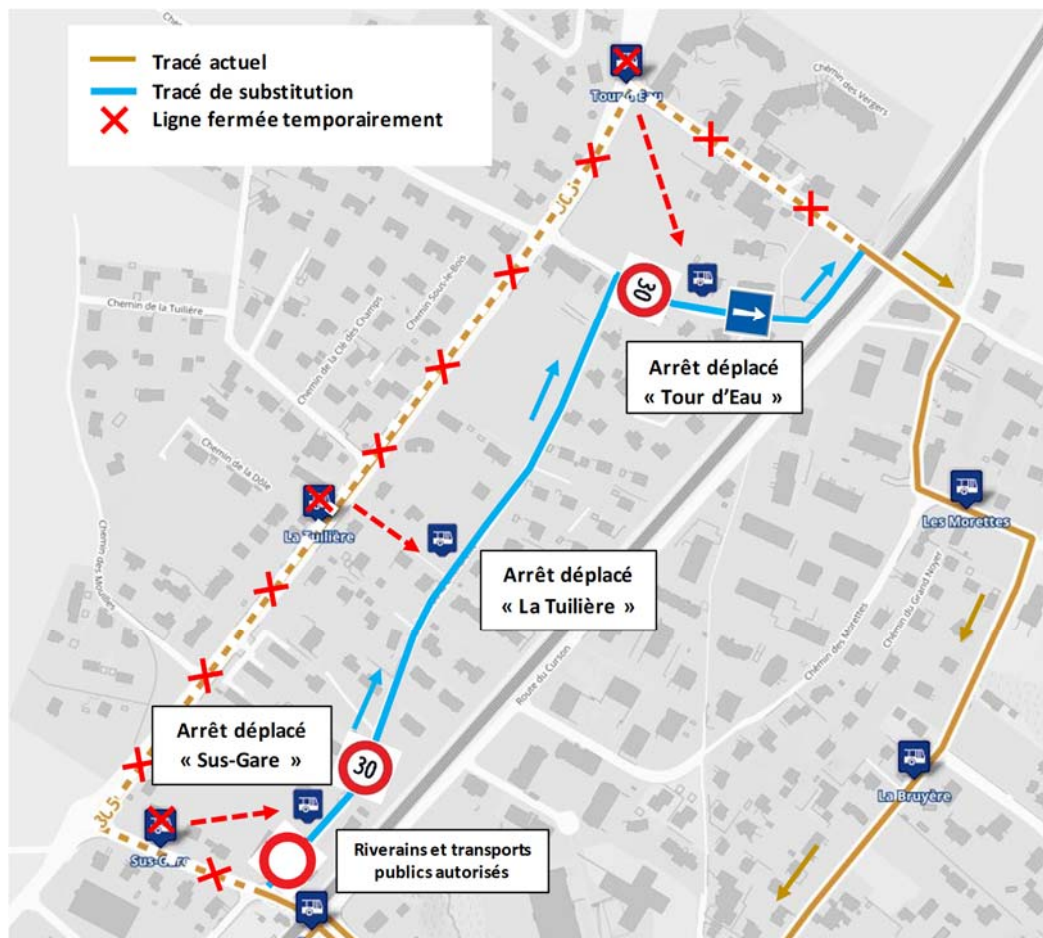
Une signalisation spécifique sera mise en place, afin de renseigner les usagers.

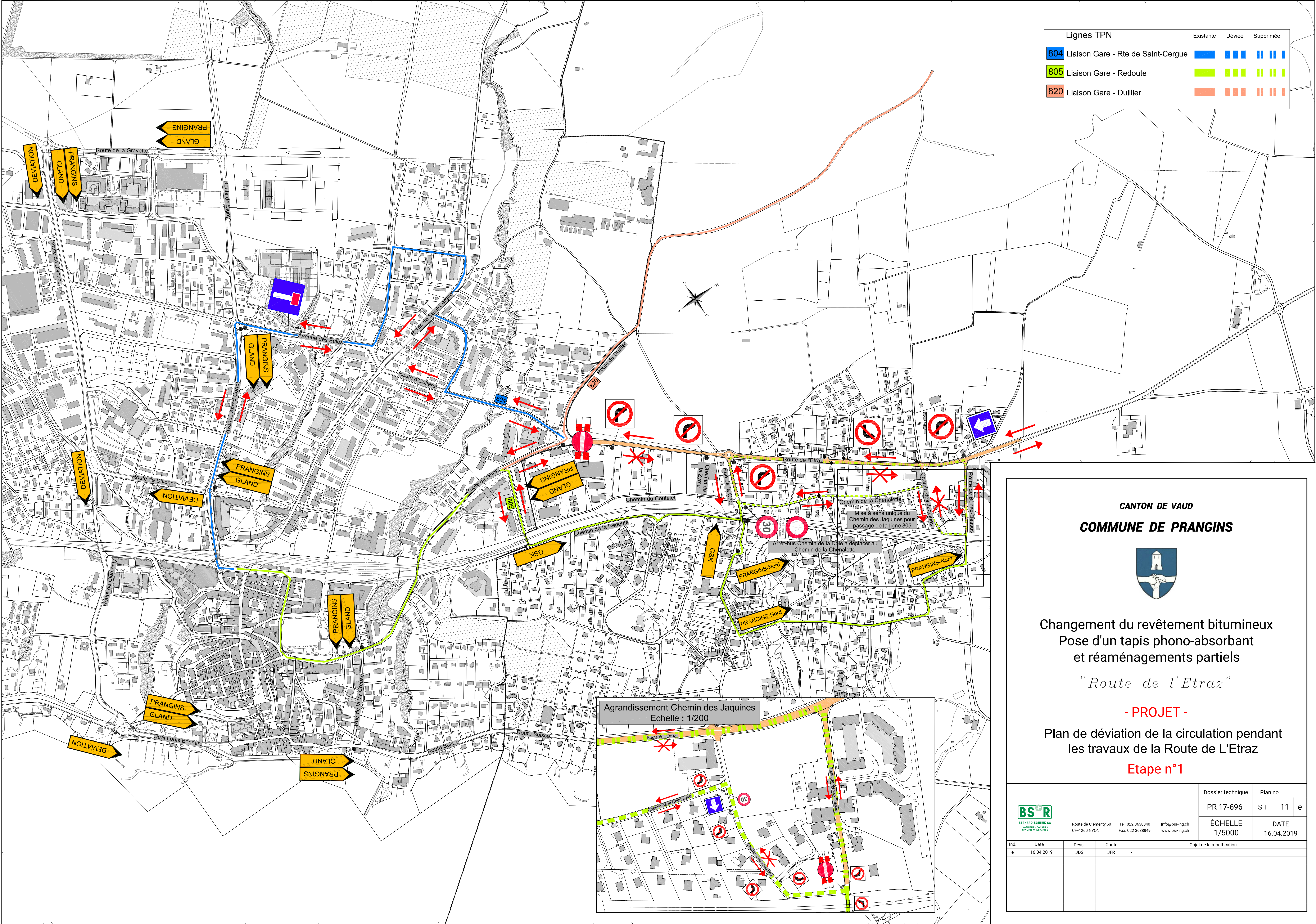
Le trafic provenant de Nyon et circulant en direction de Prangins et Gland sera dévié vers la Route du lac (RC1).

Impact sur les transports publics nyonnais (TPN) - Ligne 805

- Le trajet de la ligne 805 sur la route de l'Etraz sera dirigé sur le chemin de la Chenalette
- Le **déplacement des trois arrêts de bus « Sus-Gare », « La Tuilière » et « Tour d'Eau »** sera nécessaire.
- Afin de garantir la sécurité, le Chemin de la Chenalette sera interdit à la circulation, à l'exception des riverains et transports publics.
- Le Chemin de la Chenalette ainsi que le Chemin des Jaquines seront limités à 30 km/h.
- Le Chemin des Jaquines sera à sens unique afin de permettre le trafic des bus.

Une signalisation sera mise en place afin d'informer les usagers des TPN.





CANTON DE VAUD

COMMUNE DE PRANGINS

Changement du revêtement bitumineux
Pose d'un tapis phono-absorbant
et réaménagements partiels

"Route de l'Etraz"

- PROJET -

Plan de déviation de la circulation pendant
les travaux de la Route de L'Etraz

Etape n°1

		Dossier technique		Plan no	
Route de Clémenty 60 CH-1260 NYON		Tél. 022 3638840 Fax. 022 3638849		info@bsr-ing.ch www.bsr-ing.ch	
Ind. e		Date 16.04.2019		Objet de la modification	
Dess. JDS		Contr. JFR		-	
PR 17-696		SIT		11 e	
ÉCHELLE 1/5000		DATE 16.04.2019			